Espagne

Autor(en): **S.Ch.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [12]

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-275773

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

INTERNATIONAL

Nations Unies

Conférence de la Décennie de la femme (Copenhague, 19-30 juillet 1980) : il a été maintenant officiellement annoncé que les organisations non gouvernementales seraient invitées en qualité d'observateurs, ce qui n'avait pas été le cas à Mexico.

Institut international de recherche et de formation pour le progrès de la femme : recommandé par le Plan d'action de Mexico, il est maintenant créé, son siège sera en République Dominicaine, et la présidente du conseil d'administration sera Mme Tsonga, ministre des affaires sociales et présidente du Conseil national des femmes du Cameroun.

Conférence des NU sur la science et la technique au service du développement CNUSTED : elle vient d'adopter une résolution importante pour les femmes. Elle recommande en effet que « tous les organes, organisations et organismes du système des NU ayant des activités relatives à la science et à la technique, examinent de façon suivie l'incidence de leurs programmes et de leurs activités sur les femmes, et favorisent la pleine participation des femmes à la planification et à l'exécution de leurs programmes. »

La CNUSTED demande d'autre part que la conférence de Copenhague « prenne dûment en considération les relations qui existent entre la femme, la science, la technique et le développement ».

Allemagne

Les filles sont-elles plus intelligentes que les garçons ? Un professeur de l'Université pédagogique de Dortmund s'est posé cette question en examinant les statistiques scolaires du Land de Rhénanie-Westphalie, le plus peuplé d'Allemagne. Dans les 644 lycées, les filles sont maintenant plus nombreuses que les garçons, et leurs résultats scolaires sont généralement meilleurs. 4,6 % d'entre elles seulement ont redoublé une classe, contre 7,2 de leurs camarades. Les dons intellectuels sont égaux, mais les filles sont plus appliquées. Leurs qualités d'adaptation les aident dans la vie d'école, mais les aideront-elles à faire carrière ? Les choix professionnels restent traditionnels, les garçons choisissent les métiers d'avenir, les filles estiment que leur propre réussite est moins importante que celle de leur mari.

Belgique

Deux points de vue sur un même sujet

D'un sondage réalisé par la Communauté économique européenne, il apparaît que 17 % des hommes avouent ne jamais aider leurs femmes aux travaux ménagers, mais que... 31 % des femmes disent n'être jamais aidées.

(*Source :* « La gazette parallèle », Bruxelles, sept. 79, no 15)

France

Décès de Mme Chevalley-Sabatier. — Présidente d'honneur du Conseil national des femmes françaises, Grand officier de la Légion d'honneur, titulaire de la médaille Nansen des Nations Unies, etc., et de 1938 à 1960 Présidente de la commission Migrations du CIF, Mme Chevalley-Sabatier vient de mourir à Paris. Il faut rendre hommage à cette femme qui avait mis sa vie au service des émigrés. S'attachant dès 1918 à soulager le sort des réfugiés arméniens au Liban, elle avait créé en 1921 le Service social d'aide aux émigrés. L'œuvre d'assistance de ce réseau international, aussi généreux qu'efficace, n'a cessé de s'étendre entre les deux guerres et surtout après la seconde guerre mondiale, quelles que fussent la religion ou la nationalité des victimes des troubles.

Suède

On accepte les reines ! Egalité entre les enfants royaux : quel que soit son sexe, l'aîné sera dorénavant l'héritier présomptif, même si c'est une fille suivie d'un frère. Les opposants à cette décision du Parlement ont déjà dit qu'ils allaient faire recours à la Commission des droits de l'homme à Strasbourg (???).

P.B.-S.

Simple question de bon sens, pourtant...

Portugal

Avortement et contraception. — Probablement plus de 180 000 avortements clandestins par an, avec quelque 2 000 décès. Le sujet est resté longtemps tabou. Cependant, on n'ose plus guère appliquer la loi de 1850 qui prévoit des peines de deux à huit ans de prison ferme. Les juges ont récemment acquitté la journaliste Maria Palla de l'accusation d'incitation au meurtre pour avoir demandé à la TV la légalisation de l'avortement. Et plus récemment encore, acquitté une jeune femme de 22 ans : elle avait pourtant reconnu le fait tout en disant que, étudiante infirmière, elle ignorait tout de la contraception.

Aujourd'hui, 2 000 femmes signent et publient un manifeste qui demande qu'on enseigne les méthodes contraceptives et qu'on applique l'art. 67 de la Constitution, qui pose le principe de la « paternité consciente ».

Espagne

Procès pour avortement renvoyé. — Le Ministère public requiert des peines de six mois de prison avec onze ans de privation des droits sociaux pour les femmes qui ont avorté ; les faiseuses d'anges, elles, risquent de 40 à 60 ans de prison ! Onze femmes devaient être jugées à Bilbao, à fin octobre.

Le procès n'a pas eu lieu, grâce aux protestations nombreuses qui se sont élevées dans toute l'Espagne et à l'étranger : manifestations et cortèges dans toutes les villes importantes (des femmes ont été molestées, insultées et même arrêtées par la police) ; déclarations publiques de femmes connues : 1 300 ont avoué qu'elles avaient avorté, 2 000 hommes ont signé une déclaration disant qu'ils avaient collaboré ; de l'étranger sont venues des centaines de lettres — selon le principe d'Amnesty International — demandant l'amnistie pour ces onze femmes, ainsi que pour toutes celles qui ont été condamnées ces dernières années ; à l'étranger : conférences ou manifestations de solidarité comme celle que j'ai suivie à Lausanne : une avocate madrilène, Cristina Alberdi Alonso expliqua la situation de son pays à un public nombreux et vibrant de féministes, d'Espagnoles et d'Espagnols.

Le procès aura-t-il lieu ? Nul ne le sait. En tout cas la lutte sera dure ; ce n'est pas une petite affaire d'adoucir (au moins) des lois dans un pays où l'influence de l'Eglise catholique est encore prépondérante.

S. Ch.